



Ville de Pecquencourt

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27.94.49.80
E-mail : mairie@pecquencourt.fr
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

ARRETE MUNICIPAL N°1228

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales

Vu les festivités des 17 et 18 décembre 2022

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de sécurité et de circulation à l'occasion du marché de Noël

ARRETE

ARTICLE I :

La circulation des véhicules sera interdite rue de la Poste les samedi 17 et dimanche 18 décembre 2022 de 8 heures à 20h00.

ARTICLE II :

Le stationnement sera interdit sur le parking longeant la rue de la Poste du lundi 12 décembre 2022 à 8h00 au jeudi 22 décembre 2022 à 17h00.

ARTICLE III :

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

ARTICLE IV :

Les services de police ainsi que les services techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 2 décembre 2022

Le Maire

Joël PIERRACHE





Ville de Pecquencourt

ARRETE MUNICIPAL N°1229

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27.94.49.80
E-mail : mairie@pecquencourt.fr
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT
Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales
Vu les festivités organisées du 15 décembre 2022 au 2 janvier 2023
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de
sécurité et de circulation

ARRETE

ARTICLE I :

Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking face au kiosque du jeudi 15 décembre 2022 à 8 heures au lundi 2 janvier 2023 à 17h00.

La circulation des véhicules y sera interdite.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

ARTICLE II:

Les services de police ainsi que les services techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 2 décembre 2022

Le Maire
Joël PIERRACHE





Ville de Pecquencourt

ARRETE MUNICIPAL N° 1230

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

STATIONNEMENT ET CIRCULATION DES VEHICULES LE SAMEDI 17 DECEMBRE 2022

Téléphone : 03.27.94.49.80
E-mail : mairie@pecquencourt.fr
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT
Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales
Vu les festivités organisées le samedi 17 décembre 2022
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de
sécurité et de circulation

ARRETE

ARTICLE I :

Le stationnement des véhicules sera interdit le samedi 17 décembre 2022 de 8h00 à la fin des festivités place du Général de Gaulle.

La circulation sera interdite rue Gustave Coliez, partie comprise entre la rue d'Anchin et la rue Jean Jaurès de 17h00 à 21h00.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

ARTICLE II :

La déviation des véhicules se fera par la rue d'Anchin dans les deux sens et le stationnement des véhicules y sera interdit.

ARTICLE III :

Les services de police ainsi que les services techniques de la ville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 2 décembre 2022

Le Maire
Joël PIERRACHE

